



La Lettre du CNPRT

Centre National de Prévention, d'Etudes et de Recherches sur les
Toxicomanies

S'il faut être attentif à l'état de la planète que nous

Lettre N° XXXVII Juin 2015

léguerons à nos enfants, il est majeur de nous

Président Pr. J. Costentin

préoccuper de l'état des enfants que nous lui léguerons--

Editeur en chef Pr. J.-P. Tillement

-Editorial-

Pr. J. Costentin

Ils ont osé instituer par la loi les salles de shoots pour les toxicomanes – Leur honteuse et amère victoire

Nous subissons, impuissants, désarmés, atterrés, de nouvelles défaites dans notre lutte contre les toxicomanies.

« Mère voici vos fils qui se sont tant battus »... « Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre » (Ch. Péguy). Nous avons eu tort parce que nous sommes minoritaires, affrontés aux aberrations de la puissance publique. Pourtant, ce combat est trop juste et trop important pour ne pas finir par triompher. L'esprit de destruction a ses limites ; un jour le public abusé finira par s'en apercevoir et par demander des comptes à celles et ceux qui, plus que des fautes, ont commis ces crimes.

La majorité en place depuis trois ans a autorisé le « cannabis médicament » ; il a en outre fait progresser l'idée de sa légalisation à des fins ludiques, avec un projet de loi au Sénat, et une consultation à l'assemblée nationale ; il a dilué les addictions aux drogues, dans le registre plus vaste et plus flou des addictions comportementales, changeant la mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies =

MILDT, déjà totalement débordée, en la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives = MILDECA ; il a légiféré à tout va pour instaurer de façon « expérimentale » les salles de shoots en France ; il a renoncé à augmenter en janvier le prix du tabac. « Un pas en avant, deux pas en arrière », il a apporté quelques éléments de durcissement à la politique du tabac, (paquet neutre) beaucoup moins efficaces que l'accroissement de son prix !

Crions « Halte au feu ! ». Que peuvent-ils encore bruler, casser, ces desperados de notre société. Ils vont devoir bientôt organiser un grand concours pour trouver ce qu'ils pourraient encore détruire. « Le pire n'est jamais sûr », mais il le devient avec ces sirs jamais purs. Des « think tanks », sont mobilisés à cette fin, ces « boîtes à idées » qui, en fait, ne valent que ouate à bidet.

Merci à la centaine de députés de l'UMP qui se sont vaillamment battus contre ces folies des salles de shoots ; honte à ceux de ce groupe qui ne les ont pas suivi ; Il faudra nous en souvenir et nous saurons les rappeler à votre mémoire. « L'oubli est la ruse du diable » (M. Gallo). Leurs attitudes et postures scandaleuses s'inscrivent dans notre devoir de mémoire. Ceux qui ont permis cela portent à nos yeux, telle « la flétrissure royale », cette ignominie

tatouée, associée de façon indélébile à leur image. Ils se sont déconsidérés à jamais, devant la vision que nous avons de l'humanisme et de l'éthique médicale. Ces législateurs idéologues, démagogues, à force de marcher sur la tête ont amputé leur cortex ; leur hippocampe est atteint, et maintenant les centres vitaux, bulbaires, de notre disque dur sociétal, sont gravement menacés.

Vous jugerez que j'ai la défaite mauvaise et rancunière. Cette défaite, bien plus que la nôtre, est celle de notre société, de notre éthique, de notre attention à tous, et en particulier aux victimes des drogues et toxicomanies. Ces mesures récentes, qui en annoncent d'autres de la même veine, ont pour effet de précipiter à l'eau de nouvelles victimes et de maintenir la tête sous l'eau à ceux qui se noient.

Tant que l'on n'a pas renoncé, tant que l'on n'a pas perdu sa détermination, on n'a pas perdu le salutaire / sanitaire combat que nous menons

Restons mobilisés, redoublons d'effort, si nous ne pouvons rien contre ces déconstructeurs autistes, nous devons assurer ceux qui ambitionnent de les remplacer, que nous n'accepterons de contribuer à leur élection, qu'à la condition qu'ils s'engagent à supprimer ces lois scélérates. Ce qu'une loi a fait, une autre peut la défaire, à nous d'y contribuer.

Lettre d'un ami

Le soir où il apprenait, sur Radio Luxembourg, le vote par la majorité de l'assemblée nationale, de l'instauration des « salles de shoots », un parfait ami du professeur Costentin, qui fut un éminent professeur d'université, lui a écrit, la lettre dont les termes principaux sont ici reproduits :

« Il est tard, mais je m'interdis d'aller me coucher avant de vous avoir crié mon indignation, mon dégoût ! La chambre des députés aurait voté l'autorisation d'ouverture de « salles de shoots ». J'en suis abasourdi. J'ai presque honte d'être français. Alors que des centaines de douaniers et de policiers traquent le trafic de la drogue et réussissent de belles prises, alors que l'achat, la vente, l'usage de ces drogues sont interdits, alors que des personnalités telles que vous tirent de toute leurs forces le signal d'alarme, alors que l'on devrait développer une véritable information aux scolaires et aux étudiants, leur disant « Attention ! Danger terrible ! » alors que..., alors que... voilà tout ce que trouve à faire la représentation nationale : Autoriser d'apporter ses provisions pour se shooter avec la bénédiction de pseudo toubibs, transformés en tenanciers de ces salles d'horreur (« employés » qui seront rémunérés par nos impôts). Après tant de destructions en trois ans, où allons-nous nous arrêter ? Pauvre France....Les mots me manquent pour traduire ma complète indignation ; je pense à vous cher Ami, qui dépensez tant d'énergie pour tenter de sauver les dernières valeurs qui nous restent. Que c'est dur, décevant, scandaleux, indigne. Je souffre pour vous, pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour l'image de notre pays. Je vous serre affectueusement les mains.

Votre Ami, effondré par « la nouvelle »... si elle est exacte ».

Paris le 14-04-15

Merci très cher Ami, pour votre lettre qui m'a profondément ému. L'indignation n'a pas d'âge, contrastant avec l'esprit indifférent ou résigné, de trop des jeunes qui nous remplacent. Nos protestations finiront, mais peut-être trop tard, par les atteindre et les faire enfin réagir.

Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2014

Professeur Jean-Pierre Goullé, faculté de médecine
et de pharmacie de Rouen

Depuis 1992, tous les 5 ans, l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT) et l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) publient un "*baromètre santé*". Il s'agit de connaître les niveaux d'usage des drogues licites (alcool, tabac) et des drogues illicites, ainsi que l'évolution des consommations. Cette lettre rapporte les statistiques du baromètre santé 2014, publiées le 03 avril dernier par l'OFDT et l'INPES. Elles font le point sur la consommation des drogues illicites au cours de la **période 2010-2014**. Cette enquête s'est déroulée entre décembre 2013 et mai 2014, auprès d'un échantillon de 15635 individus, représentatif de la population des 15-75 ans résidant en France métropolitaine. Il convient auparavant de définir les termes employés en matière d'usage:

- **l'expérimentation**, correspond à au moins un usage au cours de la vie;
- **l'usage actuel ou l'usage dans l'année**, à au moins un usage dans les 12 derniers mois;
- **l'usage récent ou usage dans le mois**, à au moins un usage au cours du dernier mois;
- **l'usage régulier**, à au moins 10 usages dans les 30 derniers jours;
- **l'usage quotidien**, à au moins un usage par jour au cours des 30 derniers jours.

1. Cannabis

Ce "*baromètre santé*" montre une **consommation toujours plus élevée de cannabis** dans notre pays.

- **l'expérimentation** des 18-64 ans augmente sur la période 2010-2014 passant de 33% à 42%, soit +27%, prolongeant la tendance observée depuis les années

1990, "*mais de manière plus marquée*" précisent l'OFDT et l'INPES;

- **l'usage actuel** du cannabis est également en nette hausse entre 2010 et 2014, particulièrement chez les jeunes (+36% chez les hommes et +40% chez les femmes). Il progresse, passant de **8% à 11%** (il n'était que de **4%** en 1992). La consommation est plus élevée chez les hommes (15%) que chez les femmes (7%). Parmi ces usagers, la proportion de ceux qui présentent un risque élevé **d'usage problématique** (au sens du Cannabis Abuse Screening Test ou CAST) concerne **21% des 18-64 ans**, c'est à dire **un sujet sur cinq** ayant utilisé la drogue au moins une fois au cours des 12 derniers mois;

- **l'usage régulier** du cannabis connaît également au cours de cette même période une très forte progression (+41%) passant de **2,2% à 3,1%** entre 2010 et 2014, "*ceci étant observé pour toutes les tranches*" d'âge font remarquer l'OFDT et l'INPES;

- Enfin dans ce "*baromètre santé*", il est constaté que "*cette hausse s'inscrit dans un contexte de net accroissement de l'autoculture et de la production locale d'herbe avec plus de 140.000 pieds de cannabis saisis en 2013, contre 55.000 en 2010. En parallèle, le marché de la résine demeure très dynamique avec un niveau de saisies important*" affirment l'OFDT et l'INPES.

2. Méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), principe actif de l'ecstasy et les amphétamines

Les usages de **substances stimulantes sont également orientés à la hausse** :

- **l'expérimentation** pour les substances synthétiques telles que la **MDMA/ecstasy** et les **amphétamines** sont respectivement de 4,3% et de 2,3%.
- **l'usage actuel ou l'usage dans l'année**, en ce qui concerne la **MDMA/ecstasy** a été multiplié par 3 entre 2010 et 2014, passant de **0,3% à 0,9%**. Il "*atteint son niveau maximal depuis une décennie*" selon l'OFDT et l'INPES.

3. Cocaïne

Son usage en tant que **substance stimulante est également orienté à la hausse** :

- **l'expérimentation** pour les 18-64 ans a progressé, passant de **1,2%** en 1995, à **2,6%** en 2005, puis à **3,8%** en 2010 et à **5,6%** en 2014, elle a donc **quadruplé en deux décennies**;

- **l'usage actuel ou l'usage dans l'année**, a connu une augmentation moins importante que celle de l'ecstasy entre 2010 et 2014 (+22%) passant de 0,9% à 1,1%, mais elle est toutefois nette entre 2000 et 2014 progressant de **0,3% à 1,1%**. *"signant la diffusion plus large d'un produit autrefois cantonné à des catégories aisées et touchant depuis quelques années l'ensemble des strates de la société"* font remarquer l'OFDT et l'INPES.

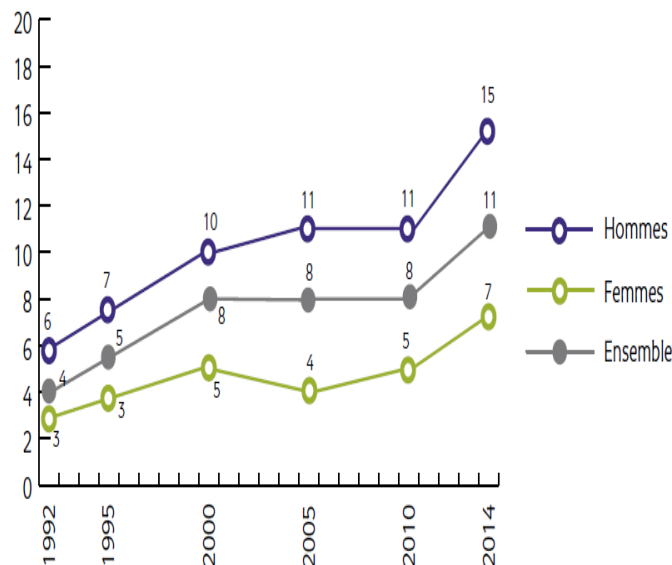
L'expérimentation, ainsi que l'usage actuel ou dans l'année **"concernent deux à trois fois plus les hommes que les femmes"** constatent l'OFDT et l'INPES.

4. Autres drogues illicites

L'usage dans l'année des autres substances est rare et stable et demeure tout à fait **marginal sur l'ensemble des 18-64 ans puisqu'il ne dépasse pas 0,2%** de la population pour chacune d'entre elles, qu'il s'agisse de **l'héroïne, des champignons hallucinogènes ou du LSD**.

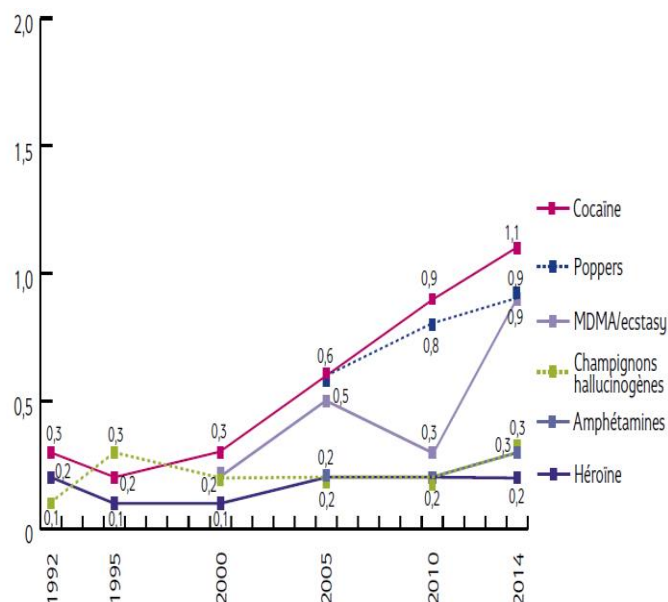
En conclusion, l'augmentation de la consommation de drogues illicites stimulantes et hallucinogènes pose donc un très grave problème de santé publique. Cette situation inquiétante impose une large information du public et des adolescents dès le collège, ainsi qu'une prise en charge médicale renforcée et adaptée aux diverses formes de toxicomanie.

Evolution entre 1992 et 2014 de la consommation de cannabis au cours de l'année parmi les 18-64 ans



Sources : Baromètres santé 1992, 1995, 2000, 2005, 2010, 2014, INPES, exploitation OFDT

Evolution entre 1992 et 2014 de la consommation des principales autres drogues illicites au cours de l'année parmi les 18-64 ans



Sources : Baromètres santé 1992, 1995, 2000, 2005, 2010, 2014, INPES, exploitation OFDT

Les blagounettes du mois

- *Après le vote de la loi sur la santé, et ses épouvantables salles de shoots, plusieurs de nos lecteurs se déchaînent contre la ministre de la Santé, madame MariSole Touraine*
- *Ils font de sa politique une maladie socialement transmissible – une M.-S. T.*
- *Ils condamnent les Marisalles de shoots.*
- *Ils la suspectent de vouloir faire produire du THC (Marinol®) par la culture du cannabis en Touraine, pour l'obtention du Marinol Touraine.*
- *« Le champagne vous rend très belle » ! « Mais je n'en ai pas bu une seule goutte » ! « Oui mais moi j'en suis à la sixième coupe ».*
- *Un nouveau parti politique serait en train de naître : Europe Œnologie les verres.*
- *Pravaz a inventé la seringue qui permet d'opérer des injections. Chez les toxicomanes c'est devenu un objet de dépravazion.*
- *D'aucuns se mettent à la pression pour éviter les coups de pompe.*
- *Bière qui coule n'amasse pas mousse.*
- *Un brasseur, doit-il être brun, châtain, houblon ? that is the question !*
- *Combien brassent de l'air pour se faire mousser.*
- *Quand je viendrai à disparaître mettez ma photo sur des bouteilles de vin plutôt que sur des bouteilles de lait ; J'aurai plus de chance d'être reconnu par mes amis*
- *Les fiancés vivent d'amour et d'eau fraîche ; les hommes mariés y rajoutent du Ricard*

Qui veut abattre la cigarette électronique ?

J. Costentin

A l'heure où s'éteignent des rumeurs infondées sur la dangerosité des substances émises par les e-cigarettes (le propylène glycol ayant été incriminé), il a fallu qu'un vapoteur éclate dans la main d'un de ses utilisateurs pour qu'aussitôt les chaînes de TV (dont celles au disque rayé : BFMTV, I-Télé), présentent en boucle cet accident isolé, vite promu au rang d'information avec, à l'appui, la photo de la victime sur un lit d'hôpital, la main complaisamment exposée.

Cet unique accident, sans gravité, sur près de 3 millions d'utilisateurs en France, valait-il tout ce pataquès ? Alors que ce même jour mouraient en France 213 victimes du tabac (et oui ! 78.000 morts annuelles divisé par 365 jours), dans des souffrances très supérieures à celles éprouvées par la main de notre héros télévisuel....

Plus sérieusement, sur ce sujet, une bonne nouvelle : à l'initiative de l'Institut national de la consommation, L'AFNOR (agence national de normalisation) vient de publier les premières normes au monde pour les e-cigarettes et pour leurs recharges (les e-liquides). Une troisième norme est attendue pour l'été 2015 qui portera sur les caractéristiques des produits émis. Même si ces normes n'ont pas de caractère impératif, elles ne manqueront pas d'inspirer l'adaptation des produits existants et le développement de nouveaux produits.

Le cannabis et la mémoire

Les perturbations infligées par la consommation de cannabis à la mémoire de travail et à la mémoire déclarative concernent essentiellement la période de sa consommation, puisqu'elles régressent après l'abstinence de la drogue.

Une étude récente apporte des informations nouvelles :

Riba J., Valle M, Sampedro F. et coll., Molecular Psychiatry, 2015, 1-6.

Elle porte sur la capacité des utilisateurs chroniques de cannabis de distinguer une mémoire véridique d'une mémoire faite d'illusions, ce qui a évidemment des conséquences sur la cognition. La technique mise en œuvre fait appel à l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle. Elle montre que persiste, chez le cannabino-phile devenu abstiné, une propension à se constituer une mémoire erronée, incapable d'identifier des leurres comme des événements ne se produisant jamais. Cette étude montre en outre que le cannabis réduit durablement l'activation des aires impliquées dans la mémoire du lobe temporal médian et latéral, ainsi que des régions pariétales et frontales du cerveau, impliquées dans l'attention. La drogue s'avère spécialement néfaste sur la mémoire épisodique. Ces observations indiquent que les consommateurs de cannabis ont une susceptibilité accrue à une distorsion de leur mémoire, même quand ils sont devenus abstinés, suggérant une perturbation durable des systèmes de contrôle de la mémoire et des performances cognitives.

Le cannabis et la croissance

Lors du Congrès européen d'endocrinologie qui s'est tenu récemment à Dublin, une équipe Pakistanaise d'Islamabad a présenté les résultats d'une étude qui a suivi près de 450 garçon depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 20 ans, comparant les fumeurs de cannabis et ceux qui n'en fumaient pas. Ils ont constaté chez ces premiers que leur taille, à l'âge de 20 ans, était en moyenne de dix centimètres et leur poids de 4 kg inférieurs aux mesures de ceux du deuxième groupe. Au cours du suivi, divers examens biologiques ont été pratiqués, qui ont révélé des modifications des taux sanguins de testostérone, d'hormone de croissance... Un accroissement précoce des taux de la testostérone pourrait être en cause, par l'accélération de la puberté, réduisant ainsi le temps laissé à la croissance. Sur un nombre réduit des participants à cette étude une augmentation du taux de cortisol a été observée ; qui lui aussi peut être freinateur de la croissance. Il était déjà connu que les nourrissons de maman ayant consommé du cannabis pendant leur grossesse étaient plus petits que la moyenne ; avec cette étude on est confirmé dans l'idée, chers ados, que la consommation de cannabis ne vous grandit pas....

Inscrivez-vous au blog du CNPERT « drogaddiction.com »,

Vous serez informé des tous nouveaux messages que nous y introduisons, pour votre information sur les drogues et les toxicomanies. Il est gratuit et sans spam.